Accusé de réception en préfecture 050-215004813-20240105-DM2023-130-DE Date de télétransmission : 05/01/2024 Date de réception préfecture : 05/01/2024

République Française

Département de la Manche Arrondissement de Coutances Canton de Créances Commune de Saint Germain-sur-Ay

> Extrait du registre des Décisions du Maire

DECISION DU MAIRE N° 2023-130

1 – COMMANDE PUBLIQUE 1.1 – Marchés publics

Le Maire,

- VU, Le Code Général des Collectivités Locales,
- VU, La Délibération n° 2020-05-06 du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal décide de déléguer à M. Le Maire la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget et que le montant du marché est inférieur à 90 000 € HT,
- VU, la convention d'assistance à maitrise d'ouvrage pour la réalisation du rapport annuel sur le service assainissement de 2023 à 2026, pour un montant de 550,00€ HT (660,00€ TTC), par an ;

DECIDE

Article 1er:

De signer la convention d'assistance à maitrise d'ouvrage pour la réalisation du rapport annuel simplifié (RPQS) sur le service assainissement de 2023 à 2026, pour un montant de 550,00€ HT (660,00€ TTC), par an ;

Article 2:

que cette dépense sera mandatée sur le budget assainissement, en dépense de fonctionnement, à l'article 604 « achat études, prestations.. ».

Fait à Saint-Germain/Ay, Le 22 Décembre 2023, Le Maire, Christophe GILLES

Le Maire de la commune de Saint-Germain/Ay:

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché et transmis au contrôle de légalité le

- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire.